

CONVENTION DEPARTEMENTALE DES REPRESENTANTS FAMILIAUX

Le 31 mars 2003 à PLERIN

Avertissement :

Ce livre blanc a été réalisé à partir des réunions de travail préparatoires à notre convention départementale des représentants des familles, à savoir :

- les conférences des mouvements du 18 décembre 2002 et du 4 février 2003,
- les bureaux du 22 janvier et du 26 février 2003,
- les conseils d'administration du 4 février et du 11 mars 2003,
- les commissions spécifiques les 18 et 19 mars 2003.

Mais aussi, il est le fruit de la réflexion des trois ateliers qui se sont tenus le 31 mars 2003 lors de notre convention départementale.

I. la convention départementale des Côtes d'Armor, le 31 mars 2003

Dans son discours d'accueil, le Président, Monsieur Lionel LE BORGNE, a bien rappelé la place privilégiée qu'occupait la fonction représentative dans les 4 missions de l'UDAF. Il a insisté sur la volonté du législateur de confier à l'UNAF et aux UDAF la représentation de "l'ensemble" des familles.

Pour notre département des Côtes d'Armor, ce n'est pas moins de 500 représentants familiaux dont 350 rien que dans les Centres Communaux d'Action Sociale qui exercent cette responsabilité.

La conférence des mouvements, le Bureau et le Conseil d'Administration ont souhaité retenir 2 axes forts :

- La réalisation d'un visuel identifiant le mouvement familial, représentant l'arbre de vie avec dans ses racines les mouvements familiaux, la source, le terreau, dans son tronc l'UDAF, et dans ses branches les fruits, les représentations.
- Une réflexion en ateliers avec trois thèmes différents sur les questions que le représentant est amené à se poser.
 - 1) Comment bien se repérer dans sa représentation ?
 - 2) Comment bien assurer sa représentation ?
 - 3) Comment être force de proposition ?

1) Comment bien se repérer dans sa représentation ?

L'UDAF recrute ses représentants auprès des mouvements familiaux adhérents à l'UDAF qui eux-même recherchent le délégué familial parmi ses associations de base.

Pour le représentant, il n'est pas toujours aisé de bien comprendre cette hiérarchie et il ne mesure pas toujours très bien la dimension de l'UDAF à vocation de représenter l'ensemble des familles du département et non seulement les familles adhérentes, voire celles d'une seule association. Ainsi, à partir d'exemples concrets de représentation (quatre organigrammes joints), les représentants de ce carrefour ont réfléchi sur leur place et leur rôle dans l'institution familiale. Il ressort de cet exercice le sentiment très fort de représenter effectivement l'ensemble des familles dans leurs diversités économiques, sociales et culturelles et de défendre leurs intérêts matériels et moraux. Cette mission, identique quelque soit le mandat représentatif, est confiée par l'UDAF et non par le mouvement familial ou l'association de base.

Pour exercer efficacement son mandat, le représentant doit appréhender cette représentation de l'institution familiale dans la réalité quotidienne des familles et ainsi avoir connaissance de cette réalité. Pour cela, il se réfère au mouvement UDAF et non pas seulement à sa vision personnelle du fait familial souvent marquée par son association de base. Pour être en phase avec leur mission, les représentants familiaux se concertent préalablement entre eux (exemple des représentants UDAF à la Caisse d'Allocations Familiales qui organisent une réunion de travail avant chaque Conseil d'Administration CAF), interrogent le Conseil d'Administration de l'UDAF pour une prise de position (exemple le représentant familial du pays de Saint Briec a sollicité l'UDAF pour savoir dans quelle commission spécifique du pays il serait intéressant de porter la voix des familles).

Eclairés sur la hiérarchie des représentations, les représentants familiaux ont souligné l'importance d'obtenir des informations sur les réalités quotidiennes des familles costarmoricaines dans leurs diversités, les positions défendues par l'instance familiale départementale mais également nationale. L'UDAF envoie régulièrement de la documentation sous forme de courriers, organise des formations, propose ses services à travers son secrétariat pour les informer, les aider et préparer leurs diverses interventions. Le secrétariat est d'autant plus précieux qu'il dispose de revues, journaux et diverses documentations nécessaires aux représentants, qu'il met en place des outils de connaissance et d'observation tels que l'observatoire départemental des familles.

Les représentants ont indiqué que les nouvelles technologies de l'information et de la communication et notamment Internet pouvaient être des outils répondant à leur attente en matière de circulation de l'information et de gain de temps. La presse par la diffusion de communiqués est un moyen d'informer les représentants mais également l'ensemble des familles sur les positions de l'UDAF.

Il a été également rappelé l'importance de rendre compte régulièrement de sa mission. Le compte rendu de mandat est un outil essentiel à la fois pour le représentant mais également pour l'institution familiale.

En effet, il permet au représentant de déterminer s'il a bien assumé sa responsabilité, à savoir, répondre au mieux aux attentes des familles du département et de faire remonter à l'UDAF les difficultés, besoins rencontrés et les nouvelles problématiques qui se posent.

Le compte rendu de mandat permet à l'UDAF d'apprécier la légitimité de la représentation, de reconnaître le travail assumé par le représentant et sa fidélité, et débattre au sein du Conseil d'Administration sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et attentes du représentant et prendre position sur les nouvelles problématiques signalées par le représentant, voire mener une action concrète.

En conclusion, les représentants ont su retrouver leur place dans la hiérarchie de l'institution familiale. Celle-ci est d'autant plus complexe que le représentant siège dans diverses instances sous des casquettes différentes (en tant qu'association de base, mouvement familial, UDAF).

2) Comment bien assurer sa représentation ?

Ce carrefour était constitué pour 80% de représentants CCAS très actifs qui ont souligné leur isolement.

Les représentants ont constaté que pour bien assurer leur représentation, l'existence d'une synergie entre eux et l'UDAF est essentielle. Etre à l'écoute des familles, accepter de donner du temps, participer aux formations, échanger,... sont d'autant d'éléments importants pour bien assumer leur mission de représentants des familles.

Ils ont abordé les difficultés qu'ils rencontraient et leurs attentes, soient :

- être un peu débordés par les employés communaux et les élus,
- être un peu isolés,
- avoir une information sur les missions et la délégation de l'UDAF,
- avoir une meilleure connaissance des familles et leurs besoins.

Ces représentants ont proposé un ensemble de règles, de conditions pour être "un parfait représentant", à savoir :

- disposer de temps,
- accepter de suivre des formations,
- trouver sa place dans l'organisme dans lequel on assume une représentation,
- préparer et présenter en réunion ou commission une position commune et cohérente,
- travailler en réseau avec les différentes instances, en insistant sur les comptes rendus et les échanges.

Toutes ces règles supposent des outils, tels que :

- la documentation (ex : lettres CCAS, les réalités familiales,),
- la formation,
- le congés de représentation,
- le "covoiturage" pour régler les soucis de transports.

3) Comment être force de proposition ?

Dans ce carrefour, les délégués des familles, très motivés, assumaient des mandats très variés.

Les représentants ont recensé les difficultés qu'ils rencontraient dans leur mission "être force de proposition". Il découle de leur réflexion les problèmes suivants :

- la disponibilité, même si rémunération,
- la solitude du représentant,
- la nécessité d'être bien en phase avec l'institution UDAF.

Les membres de ce carrefour ont listé l'ensemble des moyens qui leur permettaient d'être force de proposition au sein des instances, organismes dans lesquels ils siègent en tant qu'UDAF.

- les lettres d'information de l'UNAF qui permettent de mieux suivre l'actualité, d'être au fait et de préparer les interventions.
- les formations entre représentants et avec nos partenaires et notamment la CAF.
- la nécessité de s'informer et s'accompagner.

Le carrefour conclura en mettant l'accent sur le fait que le représentant est un bénévole, un moyen d'être un citoyen à part entière, un actif autonome qui se prend en charge. Les représentants familiaux doivent concilier vie professionnelle, familiale et associative.

Cette convention départementale des représentants des familles a été un moment fort de reconnaissance du travail de nos "ambassadeurs permanents" témoignant de la complexité de leurs responsabilités, faisant part de leurs difficultés, attentes, isolement, et soulignant l'importance des formations et échanges d'informations.

La conférence des mouvements, le Bureau et le Conseil d'Administration ont sollicité Monsieur Jean Michel DEPAGNE, Président de la Caisse d'Allocations Familiales pour apporter le regard extérieur d'une institution sur la fonction du représentant familial. Ils souhaitent ainsi donner la parole à une institution neutre afin d'avoir un avis critique et objectif de l'apport des représentants UDAF au sein de celle-ci.

Monsieur DEPAGNE a souligné ce que la Caisse d'Allocations Familiales apportait à l'UDAF, notamment des subventions et la participation de Madame LE BRIS aux formations organisées par l'UDAF.

Il a ensuite émis des attentes vis-à-vis de notre institution UDAF, à savoir, faire remonter les besoins des familles, être force de proposition au sein du Conseil d'Administration, donner une parfaite connaissance des familles.

Monsieur DEPAGNE terminera en indiquant que si l'UDAF est heureuse de participer au Conseil d'Administration de la CAF, celui-ci se félicite de pouvoir bénéficier du concours de l'UDAF.

Pour clôturer cette convention départementale des représentants des familles, l'UDAF a sollicité l'intervention de Monsieur Lucien BOUIS, administrateur UNAF, pour rappeler à nos délégués du département la force représentative du mouvement familial en France.

Monsieur BOUIS a souligné qu'en France, il existait 25 000 lieux, structures différents dans lesquels un ou plusieurs pères ou mères de familles désignés par l'UDAF sont l'expression du fait familial qui se décline autour des réalités sociales, économiques et culturelles. Dans ces lieux avec des commissions diverses et variées, nous reconnaissons que la famille est diverse et variée et qu'il y a cette volonté de construire quelque chose. Ces délégués sont les porteurs des réalités. Entre un petit CCAS, un grand CCAS, la CAF, la MSA, les offices HLM, ... il n'y a pas de différence mais il y a une même démarche qui est la voix des familles.

Il a rappelé qu'après la guerre, ceux qui ont réfléchi la société française, ont pensé que la reconstruction ne pouvait se faire sans les familles. C'est cette même démarche dont les représentants des familles sont porteurs.

La convention nationale à Marseille en juin s'appuie sur une centaine de conventions départementales. Cette convention est moment fort de reconnaissance. C'est également l'occasion de bien nous connaître, de bien connaître notre environnement pour porter notre bonne connaissance. C'est un moment d'échanges, de réflexions et de propositions mais également de recherche de moyens plus adaptés dans la gestion des liens.

Au travers des conclusions des carrefours, Monsieur BOUIS constate l'isolement des représentants et rappelle qu'il est de la responsabilité des Conseils d'Administration de rompre cet isolement par une meilleure circulation de l'information dans les deux sens. Le Conseil d'Administration doit être attentif et à l'écoute des remontées des comptes rendus de mandat. L'UDAF n'a pas besoin de savoir que Madame X ou Y a obtenu telle chose ce qui est important c'est la démarche, la position prise par le représentant des familles.

Le Conseil d'Administration est certes un relais, mais également un animateur de réseau.

Les quatre missions de l'UDAF, représenter les familles, défendre leurs intérêts matériels et moraux, ester en justice, gérer des services constituent, en réalité, une seule mission, "représenter l'ensemble des familles" par un travail en réseau, une bonne coordination.

Au niveau des représentations, il n'y a pas de dualité mais une complémentarité par exemple entre le représentant UDAF à l'office HLM et le représentant des locataires. Si le Conseil d'Administration n'a pas cette démarche de relier tout cela, nous allons perdre le dynamisme de nos représentants.

Face au besoin de disponibilité du représentant familial, Monsieur BOUIS suggère la mise en place d'un statut d'élus social qui donnerait une reconnaissance à la fonction. Ce statut serait une garantie dans le temps. Mais, il faut sans cesse avoir cette idée de la continuité, cette idée de contrat entre l'UDAF qui doit être en capacité d'écoute, de développer de l'information dans le cadre de l'innovation et le représentant familial. Le représentant des familles est un "ambassadeur permanent", il renvoie un certain nombre de messages, de signes. La politique familiale globale fait en sorte que le fait familial soit pris en charge dans toutes les politiques (santé, logement, sociale,...).

Monsieur BOUIS évoque la conférence de la famille, arrachée en 1981, qui est le moment où avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, nous sommes en capacité d'observer et de faire des propositions.

Cette année, différents points sont abordés, l'allocation libre choix, le problème de l'absentéisme scolaire, trouver les moyens de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et le problème des retraites.

Monsieur BOUIS conclura en soulignant que la citoyenneté passe par la vie associative. Il nous faut être exigeant sur la démocratie participative. Le représentant des familles a l'avantage de ne pas avoir à s'inquiéter de sa réélection.

La force des Côtes d'Armor c'est ses représentants des familles, tout simplement.

La convention départementale des représentants des familles a été également l'occasion d'honorer 10 de nos représentants particulièrement méritants.

Le Bureau et le Conseil d'Administration ont décidé de poursuivre ce travail sur la représentation à l'Assemblée Générale prévue en mai. Ils prévoient l'organisation d'une table ronde constituée d'institutions dans lesquelles nous avons des représentants pour connaître leur vision de l'UDAF.

II. Les six thèmes de réflexion proposés à Marseille le 14 juin

Certes, l'UDAF des Côtes d'Armor n'a pas choisi de faire les 6 mini-forums proposés pour la convention nationale à Marseille mais les préoccupations et les suggestions qui ont été exprimées peuvent s'inscrire aisément dans ceux-ci.

1) Représenter : être présent pour les familles

Etre présent pour les familles suppose pour nos représentants d'être disponibles et d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble des familles.

Dans son discours d'accueil, le président de l'UDAF, Monsieur Lionel LE BORGNE a insisté sur cet investissement temps. Il a proposé d'œuvrer pour la mise en place d'un congé, d'une possibilité de crédit d'heures comme pour les syndicalistes, comme pour les politiques, pour empiéter un peu moins sur la vie privée des représentants, et participer en journée à des réunions officielles.

Dans les carrefours, les représentants familiaux ont proposé un développement des nouvelles technologies de la communication et de l'information et notamment de l'outil Internet pour améliorer l'accès à l'information et gagner du temps.

Ils ont également suggéré de renforcer le travail en réseau.

2) Représenter : avoir les moyens de mener à bien sa mission

Dans les carrefours, les représentants ont indiqué que pour être en mesure d'appréhender et comprendre toutes les réalités quotidiennes des familles et les éléments des représentations, des formations, de l'information leur étaient indispensables mais également du temps et de la disponibilité. A ce titre, ils proposent de développer le congé représentation. Lors de la convention départementale, la mise en place du statut d'élu social a été évoquée par Monsieur BOUIS.

3) Représenter : être formé et informé pour être reconnu

Pour porter la parole de l'ensemble des familles, les représentants ont souligné l'importance d'obtenir des informations sur l'ensemble des familles dans leurs diversités, les positions défendues par l'institution familiale. Aussi, ils ont recensé les moyens d'acquérir les informations qu'ils leur sont nécessaires, à savoir, les correspondances et les formations dispensées par l'UDAF et l'UNAF, la recherche sur Internet, le secrétariat de l'UDAF, et la salle de documentation.

Pour que l'institution familiale connaisse véritablement les besoins et attentes des représentants des familles, le compte rendu de mandat est indispensable. Certes, il permettra à l'UDAF d'apprécier la légitimité de la représentation, de connaître le travail réalisé par le représentant et sa fidélité, mais il permettra surtout au Conseil d'Administration de l'UDAF de trouver des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et attentes du représentant.

Les représentants dans les CCAS apprécient tout particulièrement les formations décentralisées thématiques, avec le concours de professionnels, qu'organise chaque année l'UDAF.

4) Représenter : être ouvert aux autres

Dans ses actions, l'UDAF des côtes d'Armor valorise le partenariat avec les différentes associations, instances, ou structures. Ainsi en 2002, l'UDAF a mené en partenariat avec la Ligue contre le cancer, la CPAM, des municipalités et des associations familiales locales deux semaines de sensibilisation à la santé sur les secteurs de Merdrignac et Rostrenen, avec une exposition sur l'alimentation et les risques du tabac, une sensibilisation des collégiens sur les conduites à risque et notamment le tabac, des activités ludiques sur les comportements alimentaires pour les enfants du primaire, et une conférence publique sur "notre santé est précieuse, sachons la préserver !". Cette action sera reconduite en 2003 sur deux autres secteurs. Elle s'inscrira dans le prolongement d'un salon itinérant d'information des cancers organisé par l'association SAMH (Soutien Aux personnes Malades et Handicapées).

Conjointement avec le Conseil Général, elle a mené une enquête départementale "Internet et vous ?" sur les usages actuels de l'Internet au sein de la cellule familiale. Ce questionnaire inséré dans le magazine du Conseil Général a été diffusé à environ 250 000 foyers. Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations sur les usages actuels à domicile de l'Internet dans le département des Côtes d'Armor mais aussi et surtout des informations sur la perception de ces usages sur le plan familial, social, éducatif et politique.

Ce partenariat avec le Conseil Général s'est élargi au projet du cartable électronique aux enfants malades. L'UDAF assure l'accompagnement des familles dans cette expérimentation. En 2003 nous travaillons sur le cartable électronique et les enfants déficients visuels ou aveugles, sur le cartable électronique et les enfants handicapés moteur, sur le cartable électronique et les élèves de 6^{ème} dans les collèges en ZEP et REP.

Ces différents partenariats augmentent la légitimité de l'UDAF et lui permettent d'être reconnue dans le département auprès des structures, associations et instances.

5) Représenter : être soucieux des préoccupations des familles aujourd'hui

Pour exercer efficacement son mandat, le représentant doit appréhender sa représentation en prenant en compte les réalités quotidiennes des familles, et, ainsi avoir connaissance de ces réalités économiques, politiques et culturelles. En effet les familles évoluent. Les familles d'aujourd'hui ne sont pas les familles d'hier. De ce fait, l'UDAF des Côtes d'Armor a mis en place en 1999 l'observatoire départemental de la famille qui est un outil permettant une meilleure connaissance des besoins et des conditions de vie des cellules familiales. Les résultats de ces observatoires sont à la disposition des représentants. Cet observatoire permet d'accroître la crédibilité des informations recueillies, d'aider à la réflexion et de développer la mission d'"expertise" de l'institution.

6) Représenter : mutualiser et capitaliser les expériences des uns et des autres pour le bien-être de tous

Les représentations sont diverses et variées. Aussi, suivant celles-ci, les militants familiaux ont plus ou moins de compétences ou d'expériences.

Le choix de la personne la plus adéquate pour siéger dans les différentes instances suppose une "stratégie", à savoir, repérer le savoir faire, la connaissance et les compétences du militant sur le sujet.

Le compte rendu de mandat permet de repérer les compétences des militants familiaux et d'analyser l'action, les difficultés rencontrées par celui-ci. La compilation des comptes rendus de mandat permet de faire connaître les expériences, les actions à l'ensemble des représentants. Le partage de ces expériences permet de faire évoluer les situations dans les organismes, les instances.